

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE 23 NOV. 2006

DE MARSEILLE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE

AUX APPORTS

Les soussignés :

- Monsieur Nicolas BRUNEL agissant en qualité de Président et Directeur Général de la société 3S, Société Anonyme au capital de 60 400 Euros

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le N° B 412 152 761 dont le siège social est à Immeuble Grand Ecran, Avenue André Roussin, 13.016 MARSEILLE.

- Monsieur Nicolas BRUNEL agissant en qualité de Gérant de la société SETP, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 Euros,

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le N° 423.299.221 dont le siège social est à Immeuble Grand Ecran, Avenue André Roussin, 13.016 MARSEILLE.

Représentées par :

Juristes et Conseils Associés
Maître Jean Luc RAINAUD
Avocat au barreau de Marseille
Montée de Saint Menet BP 12
13.367 Marseille cedex 11
Tel. : 04.91.27.37.23 - Télécopie : 04.91.27.37.21

Ont l'honneur de vous exposer conjointement :

- Que les sociétés 3S et SETP, sociétés régies par les articles L 223-1 et suivants et par les articles L 227-1 et suivants du Code de Commerce, ont l'intention de fusionner par absorption de la société SETP par la société 3S, cette dernière recevant en conséquence tant l'actif que le passif de la société SETP,
- Que cette opération rend nécessaire, en application des articles L 236-1 et suivants du Code de commerce et notamment de l'article L 236-11 dudit code et en application de l'article L 225-147 du Code de Commerce et de l'article 169 du décret du 23 mars 1967, l'appréciation par un commissaire aux apports appelé à se prononcer sur la valeur des apports en nature ainsi que sur les modalités et la rémunération de ces apports.

C'est pourquoi, les exposants, es qualités, prient Monsieur le Président de désigner un commissaire aux apports inscrit en qualité de commissaire aux comptes au titre de ladite opération,

.../...



Et vous demande de désigner, eu égard à sa connaissance du métier exercé par les sociétés fusionnantes, **La société BP Associés**, inscrite en qualité de commissaire aux comptes auprès de la compagnie d'Aix en Provence et domiciliée le Ponant Littoral, 7, avenue André Roussin, 13 016 Marseille.

Les exposants vous précisent que la désignation de la société BP ASSOCIES est également dictée par des raisons de commodité et de coût dans la mesure où :

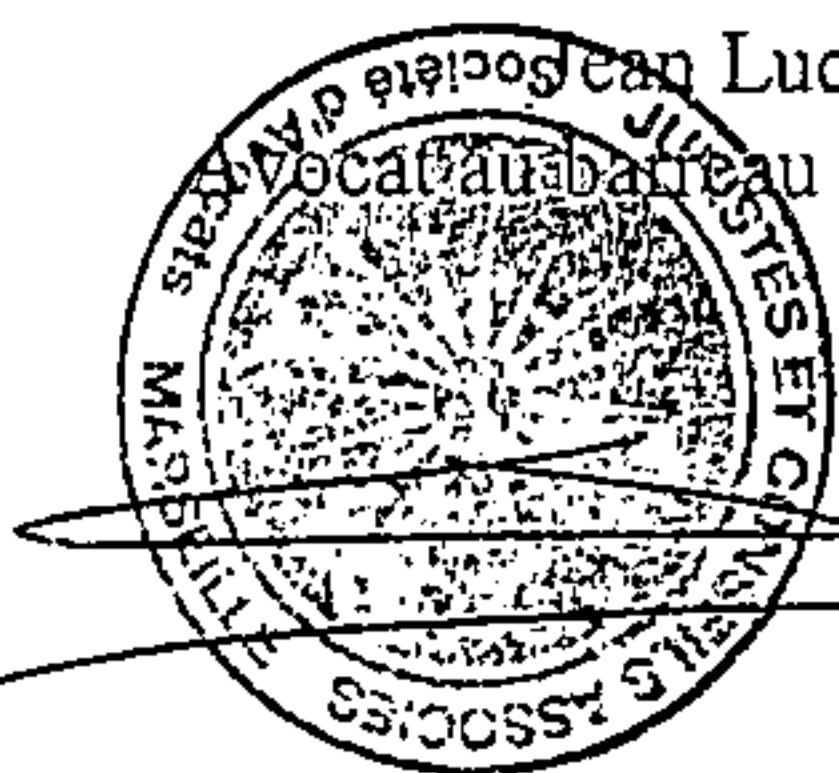
- les deux sociétés ont leur siège social à Marseille,
- les commissaires aux comptes des sociétés mères des sociétés fusionnantes sont à Marseille,
- les comptes des sociétés peuvent être consultés à Marseille.

La proximité du commissaire à la fusion avec les Conseils de la société est de nature à faciliter une meilleure appréciation de l'opération de fusion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sentiments les plus respectueux.

MARSEILLE le 10 novembre 2006.

Luc RAINAUD
Avocat au barreau de Marseille



ORDONNANCE

NOUS ...**Henry de BARBARIN**.....

Vice-Président du Tribunal de Commerce de Marseille,

Assisté de notre greffier,

VU la requête qui précède et les causes y énoncées,

VU les articles L.236-1 et suivants, vu l'article L.236-11, l'article L 254-147 du Code de Commerce et l'article 169 du décret du 23 mars 1967

Désignons : BP ASSOCIES **Maxime Ludovic CREBIER**
Commissaire aux comptes inscrit
Domiciliée : Le Ponant Littoral 7, avenue André Roussin, 13 016 Marseille

En qualité de commissaire aux apports, ayant pour mission de vérifier, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature qui doivent être transmis par :

- La société SETP

à la Société Anonyme

- 3S

et d'en dresser rapport.

DIONS que les actes modificatifs seront déposés au greffe du Tribunal de commerce territorialement compétent, conformément au décret du 30 mai 1984

LAISSONS les dépends à la charge du requérant,

DIONS qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

ORDONNONS le dépôt de la présente au Greffe de notre Tribunal,

FAIT à Marseille le**22 novembre 2006**.....

Annis LE GREFFIER

Annis LE GREFFIER
[Signature]

Pour EXPEDITION conforme
délivrée le : 22 NOV. 2006

Pour la S.E.L.A.R.L.
P/Un Greffier Associé



3

LE VICE PRESIDENT

[Signature]
Henry DE BARBARIN
Vice Président
Tribunal de Commerce de Marseille